

ASSEMBLÉE NATIONALE  
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-4027

présenté par

M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Ballard, M. Mauvieux, M. de Lépinau, M. Pfeffer, M. Giletti, M. Christian Girard, Mme Robert-Dehault, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Boulogne, M. Allisio, M. Taverne, M. Rancoule, Mme Marais-Beuil, M. Meizonnet, Mme Lechanteux, Mme Griseti, Mme Blanc, M. Salmon, M. Lioret, M. Lottiaux, M. Weber, M. Fouquart, M. Chenu, M. Monnier, Mme Pollet, Mme Levavasseur, Mme Bouquin, M. Tivoli, M. Evrard, M. Le Bourgeois, M. Beaurain, M. Muller, Mme Auzanot, Mme Joubert, M. Rivière, M. Vos, M. Boccaletti, M. Gery, Mme Rimbert, M. Rambaud, Mme Martinez, Mme Lelouis, Mme Delannoy, Mme Colombier, M. Dragon, M. Clavet, M. Falcon, M. Blairy, M. Buisson, M. Tesson, Mme Ranc, Mme Roy, Mme Sabatini, Mme Sicard, M. Casterman, Mme Ménaché, Mme Mélin, M. Bilde, M. Taché de la Pagerie, M. Meurin, M. Guitton, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Bentz, M. Tonussi, Mme Laporte, Mme Galzy, M. Dufosset, Mme Barèges, M. Michoux, M. Jenft, Mme Diaz, Mme Parmentier, M. Sanvert, M. David Magnier, M. Dessigny, Mme Josserand, M. Gonzalez, M. Bernhardt, Mme Grangier, M. Jolly et M. Jacobelli

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| Programmes                                                                                     | +           | -          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0           | 0          |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0           | 0          |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0           | 0          |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0           | 0          |
| Prévention des risques                                                                         | 0           | 0          |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0           | 10 000 000 |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0           | 0          |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0           | 0          |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0           | 0          |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0           | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 0           | 10 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | -10 000 000 |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à minorer de 10 millions euros en AE et en CP l'action 05 « Lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air, surveillance de la qualité de l'air » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines ».

Les crédits affectés à la sous-action « Réduction des polluants atmosphériques et renforcement de la qualité de l'air » s'élèvent à 11,4 millions d'euros en AE et en 9,7 millions d'euros en CP. Ces fonds sont notamment destinés à la mise en œuvre et la pérennisation des Zones à Faibles Émissions (ZFE), déjà implantées dans certaines villes et agglomérations françaises.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et de tension budgétaire, où une majorité de citoyens français ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour acquérir des véhicules hybrides et surtout électriques, l'instauration de ces ZFE semble toujours inappropriée. En effet, loin de constituer une solution viable, elles risquent de devenir des zones à fortes exclusions sociales. En conséquence, il paraît déraisonnable et peu réaliste de les instaurer dans le contexte économique actuel.